



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Catherine PINCHAUT, SECRETAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°44
28 Août 2018

RAPPORT SANTÉ AU TRAVAIL **Un essai à transformer**

Le rapport de la mission Santé au travail, confiée par le Premier ministre, à Charlotte Lecocq, députée LREM du Nord, Bruno Dupuis, consultant senior en management chez Alixio, et Henri Forest, ancien Secrétaire confédéral CFDT, vient d'être rendu. **Il revisite en profondeur le système de prévention des risques professionnels** pour en améliorer l'efficacité et le portage politique.

Pour la CFDT, la réforme du système de santé au travail doit répondre à 5 finalités :

1. donner la priorité à la prévention primaire, en lui affectant les moyens nécessaires, pour préserver la santé des travailleurs ;
2. faire de l'accompagnement des plus fragiles un principe essentiel des politiques de santé au travail ;
3. s'appuyer sur la Qualité de vie au travail pour en faire un socle des démarches de prévention ;
4. garantir à la recherche scientifique les moyens et l'autonomie indispensables ;
5. utiliser les données de santé au travail au bénéfice d'un système efficace et protecteur des travailleurs, en améliorant leur recueil et leur conservation.

Pour ce faire, elle doit concerner l'ensemble des acteurs de la prévention, afin de garantir aux travailleurs et aux employeurs une offre de services lisible et pertinente au regard des évolutions du travail, de l'émergence de nouveaux risques et modèles organisationnels.

Le nouveau cadre proposé dans le rapport ouvre des perspectives pour répondre à ces enjeux. A la condition toutefois que les partenaires sociaux puissent jouer pleinement leur rôle, tant au niveau national que régional :

- dans la définition des objectifs politiques de santé au travail ;
- dans leurs déclinaisons opérationnelles, au travers de la gouvernance du nouveau système.

De même, **la prévention en matière de santé au travail doit faire l'objet d'un dialogue social de qualité au niveau des branches et des entreprises**, en tenant compte des réalités professionnelles.

Les recommandations¹ du rapport sont autant de leviers pour faire du travail un objet de dialogue social et redonner à la qualité de vie au travail un nouvel élan participant de la performance des entreprises de demain.

La CFDT portera ces enjeux dans la négociation qui doit s'ouvrir sur la santé au travail à la suite de la publication de ce rapport et s'y impliquera pleinement en ce sens.

¹ Concernant celles qui touchent au handicap, il sera nécessaire de les articuler avec la concertation en cours sur la réforme de la politique de l'emploi des personnes handicapées.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante